



**RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :**

Module de réception des soumissions de l'Agence  
Parcs Canada  
Service national de passation de marchés

**Soumission par télécopieur:**

1-855-983-1808

**Soumission par courriel:**

[soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca](mailto:soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 001 À UNE INVITATION À SOUMISSIONNER**

Ce document est par la présente révisé ; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

**Bureau de distribution :**

Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
Ville de Québec, QC

<b>Titre :</b> Rénovations au 7630 Major Mackenzie Drive, Parc urbain national de la Rouge	
<b>N° de l'invitation :</b> 5P468-21-0211/A	<b>Date :</b> 2022-05-03
<b>N° de modification :</b> 001	
<b>N° de référence du client :</b> -	
<b>N° de référence de SEAG :</b> PW-22-00993146	

<b>L'invitation prend fin :</b> À : 14h00 Le : 2022-05-10	<b>Fuseau horaire :</b> EDT - HAE
---	--------------------------------------

<b>F.A.B.:</b> Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b> Pierre-Alexandre Simard	
<b>N° de téléphone :</b> (819) 665-9674	<b>N° de télécopieur :</b> 1-855-983-1808
<b>Courriel :</b> pierre-alexandre.simard@pc.gc.ca	
<b>Destination des biens, services et travaux de construction :</b> _____	

**À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>N° de téléphone :</b>	<b>N° de télécopieur :</b>
<b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

## Modification 001

Cette modification vise à :

- a. Distribuer les réponses aux questions reçues ;
- b. Afficher les dessins révisés.

### a. Questions et réponses

- Q1. Pourquoi y a-t-il deux "9.7" dans le SOW ?
- R1. Une section 9.0 révisée est éditée et fournie aux soumissionnaires en pièces jointes.
- Q2. L'isolation doit-elle être une combinaison de mousse en spray et de matelas ?
- R2. Oui, R22 pour les murs et R60 au plafond.
- Q3. Le plâtre sur la brique intérieure doit-il être enlevé ?
- R3. Nécessaire uniquement lorsqu'une finition en briques apparentes est requise. Le reste peut être laissé derrière le mur intérieur/extérieur à installer.
- Q4. Dans quelle mesure les cloisons sèches et le plâtre existants doivent-ils être enlevés et remplacés ?
- R4. Le plâtre restant sur la brique ne doit être enlevé que dans les zones où la finition en brique est exposée (32 m<sup>2</sup> dans la cuisine, 60 m<sup>2</sup> en haut de l'escalier).
- Q5. L'appel d'offres indique que l'abattement a déjà eu lieu - pouvez-vous indiquer la quantité et les emplacements de ce qui a été enlevé pendant l'abattement ?
- R5. Le rapport d'abattement est en annexe, et la maison est propre de tous les SD et matériaux dangereux.
- Q6. Existe-t-il des photos de l'intérieur après l'abattement, à titre d'information ?
- R6. Le bâtiment est entièrement vidé jusqu'au double mur de briques, et tous les soumissionnaires potentiels ont pris des photos de l'intérieur et de l'extérieur du bâtiment.
- Q7. La menuiserie + les armoires de cuisine sont-elles conformes aux normes AWMAC ?
- R7. Les normes AWMAC n'ont pas été utilisées dans ce projet. La menuiserie est spécifiée dans l'énoncé des travaux (pin peint) et la qualité des armoires est indiquée dans la conception (qualité moyenne).

### b. Dessins révisés

Consultez le document révisé publié dans les pièces jointes pour plus de détails.

**LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.**